

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 8-2024

du lundi 2 décembre 2024

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 57

Excusées : 11

Retard : 1

Absents : 5

Démissions : -

Future admission : -

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Correspondance

3. Communications du Bureau

4. Communications municipales

5. Collaborations intercommunales

6. Assermentations

7. Elections complémentaires

8. Préavis municipal N° 15-2024 : répondant au Postulat 02-2023 de la Conseillère Sylvie Krattinger et consorts – Pour des revêtements perméables carrossables

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal no 15-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver le présent rapport comme réponse au postulat 02-2023 et de classer ledit postulat.

VOTE : C'est à l'unanimité que la conclusion du préavis municipal no 15-2024 est acceptée.

9. Rapport-préavis municipal N°19-2024 présentant l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2024 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport-préavis municipal no 19-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 19-2024, du 25 octobre 2024, présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2024, et d'accorder un délai supplémentaire au 31 décembre 2025 pour répondre à :

- Postulat PO 05-2020 de M. le Conseiller O. Amblet & Consorts « Mesures de prévention des îlots de chaleur urbains » ;
- Postulat PO 07-2022 de M. le Conseiller Y. Giroud & Consorts « Robotisation de la vente et de la restauration : Taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement ».
- Postulat PO 04-2022 de Mme la Conseillère G. Nosedà Guignard « Pour intégrer des personnes en situation de handicap au sein de notre administration communale ».

2. d'accepter les réponses municipales et de classer les postulats suivants :

- Motion M 02-2011 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer & consorts « Demandant à la Municipalité de mettre en œuvre des outils performants de communication et d'offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible » ;
- Postulat PO 01-2015 de Mme la Conseillère C. Lasserre-Rouiller & Consorts « Comment allons-nous mettre en évidence Corminjoz Sud ? » ;

- Postulat PO 01-2020 de M. l'ex-Conseiller I. Kurt & Consorts « Pour une démocratie en bonne santé » ;
- Postulat PO 02-2022 de M. le Conseiller T. Milliez & Consorts « Accélération du remplacement des chaudières fossiles » ;
- Postulat PO 03-2022 de M. le Conseiller O. Amblet & Consorts « Une idée, 2 idées, que d'idées avec la future boîte à idées de la Ville de Prilly ! » ;
- Postulat PO 05-2022 de Mme l'ex-Conseillère J. Monney & Consorts « Une fête de la nature à Prilly ».

VOTE : C'est à une large majorité, moins 2 abstentions que les conclusions amendées du rapport-préavis municipal no 19-2024 sont acceptées.

10. Préavis municipal N°22-2024 concernant la réponse au postulat PO 01-2024 de nommer/renommer la place se trouvant devant le Collège du Centre

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal no 22-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter le présent rapport comme réponse au postulat 01-2024 et de le classer.

VOTE : C'est par 32 voix pour, 13 voix contre, moins 10 abstentions que la conclusion du préavis municipal no 22-2024 est acceptée.

11. Postulat PO 04-2024 : « Mise en place d'une commission permanente développement durable » – déposé par Florent Héroguel et consorts

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le postulat PO 04-2024 déposé par Florent Héroguel et consorts,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité.

VOTE : C'est par 36 voix pour, 19 contre, moins 2 abstentions que le renvoi du postulat PO 04-2024 à la Municipalité est accepté.

12. Réponse à l'interpellation INT 09-2024 « Quels sont les coûts engendrés par les départs successifs de chef-fes de service » - déposée par Olivier Pilet & Consorts
13. Réponse à la question écrite QE 04-2024 « Construction de piscine privée » - déposée par Olivier Amblet
14. Motions, postulats, interpellations et projets.
15. Questions et divers
16. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 21h36